

RAPPORT DE LA COMMISSION DE GESTION ET FINANCES AU CONSEIL COMMUNAL

Objet : Préavis 39/19- Comptes et gestion 2018

Madame la Présidente,

Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

Selon les dispositions de l'article 100 du règlement du Conseil Communal, la Commission de gestion et des finances (COGEFIN) vous adresse le rapport écrit sur les comptes et la gestion de l'année 2018.

Depuis le début de l'année, la COGEFIN a siégé quatre fois en séance plénière pour examiner les comptes et la gestion 2018, entendre la Municipalité sur sa gestion et établir son rapport.

De plus, lors de plusieurs séances internes de deux sous-commissions, elle a étudié plus spécifiquement deux thèmes :

- La dette
- Le contrôle des habitants

Dans son rapport, la Commission présente d'abord ses commentaires sur les comptes, puis sur la gestion, et ensuite les rapports des deux sous-commissions.

COMPTES 2018

Conformément à l'article 95 du RCC, les comptes ont été remis à la COGEFIN au 30 avril, dans leur version quasi définitive. La commission a préparé une liste de questions qu'elle a fait parvenir par courriel à chaque directeur de dicastère qui y a répondu avec l'aide du boursier communal, que nous remercions ici pour son excellent travail. Cette façon de faire avait déjà été pratiquée auparavant.

Un nombre important de questions a été posé à titre informatif. Les réponses claires apportées par la municipalité ont permis d'en retirer bon nombre des listes proposées cidessous afin d'alléger le rapport. Seules les questions susceptibles d'apporter un éclairage supplémentaire pour les conseillères et les conseillers ont été conservées.

Sur un plan général, le résultat 2018 est positif cette année encore. Les amortissements « obligatoires » ainsi que les amortissements « supplémentaires » ont permis de diminuer la dette qui se monte à 26,2 millions à fin 2018 contre 33,6 millions en 2013 (29,3 à fin 2017).

La capacité d'autofinancement, soit la marge financière dont dispose la commune pour ses investissements, est de 4,5 millions à fin 2018, contre seulement 3,3 millions il y a cinq ans. C'est une évolution réjouissante si on tient compte des importants projets à venir.

ADMINISTRATION GENERALE

Charges: CHF 3'527'224.71 Budget: CHF 3'108'900.00

Produits: CHF 341'236.35 Budget: CHF 297'100.00

Pas de question retenue sur les comptes.

AFFAIRES CULTURELLES & LOISIRS, TOURISME, SPORTS

Charges : CHF 1'472'316.04 Budget : CHF 1'187'200.00 Produits : CHF 84'772.20 Budget : CHF 49'100.00

Compte + intitulé	Questions	Réponses municipales
110.3091.00	Cours de formation directrice OT : Pourquoi cela n'est-il pas directement imputé aux comptes de l'OT ?	Il s'agit de coûts pour un cours de formatrice d'apprenti qui dépend de l'Administration générale

150.3653.25	A quoi est lié l'augmentation de l'activité des aînés	Coûts liés à la fréquentation en forte hausse du repas de Noël des aînés et du repas des bénévoles organisé à l'occasion du 20ème anniversaire des thés dansants.
150.3653.27	A quoi correspond cette aide?	Organisation des 6 spectacles de la Douane et des 7 spectacles de la Corde. A noter que ces deux salles disposent en plus de 80'000 de sponsoring.
150.3653.99	Quels sont les détails de ce compte ? Quelle part concerne Festi Musique ?	Il s'agit de prestations acquittées pour diverses manifestations locales. Principalement des prestations de voirie et de location de locaux. Concernant FestiMusiques, le montant est de CHF 8'555.—
160.3012.00 Office du tourisme. Salaire du personnel occasionnel. Travail des guides indépendants	Quels sont les retours des personnes ayant bénéficié de cette prestation ? Le taux de fréquentation est-il fluctuant, stable ou à la hausse ?	La clientèle est très satisfaite des prestations offertes par les guides de l'OT, soit sur les visites guidées thématiques annuelles que l'office organise pour le grand public, mais aussi lors de demandes de visites privées par des groupes.
		Le taux de fréquentation est clairement à la hausse (voir statistiques dans rapport de gestion) ce qui démontre le large potentiel touristique de Moudon et sa région.
		Le nombre de prestations fournies a dépassé les prévisions. Comme indiqué dans le commentaire, ce dépassement doit être mis en relation avec les CHF13'000 d'excédents de produits réalisés au compte 160.4356.00
170.3653.99	Nous avons remarqué que dans ce compte, il y a une baisse des prestations acquittées. C'est bien, mais comment cela se fait-il ? Moins de manifestations ? Refacturation ailleurs ?	Baisse par rapport au budget, mais pas par rapport aux comptes 2017. Ces dons et aides sont très difficiles à estimer à l'avance et la Municipalité distribue ces avantages avec parcimonie.

171.3145.01 Skate park	Quelle est la fréquentation par les jeunes de cet endroit dévolu pour eux ? Ont-ils un intérêt grandissant ou sa fréquentation est-elle stable ? Y a-t-il des déprédations ou l'endroit reste-il en bon état ?	Le Skate park s'inscrit dans l'effort consenti par la commune en vue de créer une zone multisport et de loisir attractive autour de la salle triple du Fey. Bien qu'aucun relevé ne permette de répondre de manière précise, on constate que l'animation dans cette zone est toujours plus importante.
---------------------------	--	--

FINANCES

Charges: CHF 4'080'586.07 Budget: CHF 4'548'582.00 Produits: CHF 18'788'528.34 Budget: CHF 17'836'889.00

Compte + intitulé	Question	Réponse Municipal		
Compte 221.4222.04 et Bilan 9120.29 Ste Coop Habitation	Le produit des parts- sociales [60'000 CHF] est régulièrement de 5'400 CHF. Ce rendement est-il fixé par forfait ou est-il en relation avec la bonne marche de la coopérative? Le montant de 60'000 CHF représente quelle proportion des parts-sociales? La Municipalité reçoit-elle les comptes ou a-t-elle un représentant au Conseil exécutif? Les habitants de la commune ont-ils une préférence pour obtenir un appartement?	Il s'agit d'un intérêt brut de 9% versé sur le capital de 60'000 CHF. Cet intérêt est déterminé lors de l'assemblée générale sur proposition d'attribution du bénéfice et pourrait donc varier d'une année à l'autre. La proportion de 60'000 CHF représente environ 30% du capital social. La municipalité est invitée à participer à l'Assemblée générale		
Compte 210.3301.00 Défalcation d'impôt	Le montant des défalcations a augmenté d'environ 190'000 CHF, peut-on en connaître la ou les raison(s)?	Les défalcations sont gérées par l'ACI et le montant peut varier fortement selon les années en fonction, par exemple, des faillites de sociétés en nom propre ou en fonction des recours sur taxations. Les personnes autorisées ont le détail des montants défalqués, mais sans l'explication des motifs. Ces données sont protégées par la loi et ne peuvent être transmises.		

33. 330 Amortissements du patrimoine financier	Quel mécanisme financier modifie le montant d'environ 200'000 CHF par rapport au compte 2018 Quel est le mécanisme	Cet élément est précisément lié au compte 210.3301.00 précédemment expliqué. Cette nature d'amortissement (330)	
Amortissements du patrimoine financier	comptable lorsque la commune de Moudon effectue des amortissements, notamment en ce qui concerne d'éventuels flux financiers ?	représente effectivement des mouvements ou variations de valeurs sur des éléments financiers. Par exemple la défalcation (voir cidessus) ou des variations de valeurs sur des dossiers titres. Cela représente des flux financiers indirects et non pas des remboursements de crédits.	
33.331 Amortissements obligatoires	Comment expliquer que des amortissements budgétisés puissent augmenter d'environ 327'000 CHF entre le budget et les comptes ?	Se référer aux commentaires des comptes 350.3312.00 et 354.3312.0	
Annexe 11 Cautionnements	La commune est engagée dans des cautionnements sur hypothèques de bâtiments privés [Rives de la Broye 2004 et Cité Derrière 2011] pour un montant de 2'846'300 CHF. Connaît-on l'échéance de ces cautionnements ? Qui sont les actionnaires de ces bâtiments ? La Municipalité a-t-elle un regard sur la solvabilité de ces coopératives ?	Cité Derrière: caution auprès de la CIP jusqu'à concurrence de 1'341'300 CHF, échéance dès total remboursement du crédit par l'emprunteur. Ce cautionnement découle de l'acceptation du préavis 92/11 par le Conseil. Le Conseil d'administration est notamment composé de représentants des communes, dont Moudon en la personne du Municipal Jean-Philippe Steck. Les comptes sont à disposition sur le site Citederriere.ch.	
		Rives de la Broye : caution auprès de la BCV jusqu'à concurrence de 1'505'000 CHF, échéance dès total remboursement du crédit par l'emprunteur. Ce cautionnement découle de l'acceptation du préavis 43/03 par le Conseil. A noter qu'il y a une hypothèque légale de droit public de 1'505'000 CHF qui garantit les prestations de la commune de Moudon. La Municipalité reçoit chaque année un rapport.	

Bilan 9153.23 Capitaux succession Déglon	Aucun montant n'apparaît dans le bilan 2018 [bilan 2017 : 904'550 CHF]. Peut-on savoir comment ce montant a été ventilé dans les comptes ?	Compte 350.3312.00, 60'882 CHF, amortissement du solde des travaux de réfection des fenêtres de l'Hôtelde-Ville. Compte 354.3312.00, 429'880 CHF, amortissement du solde des travaux de rénovation du Grenier. Compte 9111.11, 6'866 CHF impôts anticipés à récupérer sur dividendes dossiers titres (encaissés le 29.03.2019). Compte 9101.01 : 394'345 CHF, encaissement sur notre compte Postfinance du solde de la valeur des titres vendus.
Page 73, 2 ^{ème} paragraphe « reprise sur le fonds Déglon. » et 221.4809.00	Que signifie cette « reprise » ?	L'amortissement est couvert par une diminution équivalente du fonds Déglon. Se référer aux commentaires des comptes 350.3312.00 et 354.3312.00.
9280 Fonds alimentés par des recettes affectées	Comment s'opère les mouvements financiers des réserves qui ont été constituées, notamment réserves dédiées ? Cet argent se trouve-t-il sur un compte spécial ou sinon, comment la Municipalité opère-t-elle pour préserver les montants de ces taxes dédiées ?	Les provisions n'ont pas de comptes de liquidités dédiés afin de favoriser une meilleure gestion financière comme expliqué à la sous- commission « Analyse de la dette » en séance du 2 mai 2019.

DOMAINES ET BATIMENTS

Charges: CHF 4'614'991.53 Budget: CHF 3'542'550.50 Produits: CHF 4'646'271.04 Budget: CHF 3'093'922.60

Compte + intitulé	Question	Réponse Municipal
Emploi provision générale 200.3199.0 Audit conciergerie	Un audit en relation avec la conciergerie a été effectué sur les besoins de 4 bâtiments communaux pour 5'300 CHF.	Un audit a été réalisé sur l'ensemble de la conciergerie de la Commune, pas seulement sur 4 bâtiments « urbains ».

	Peut-on connaître les conclusions ?	Il apparaît pour 23'200 CHF au compte 360.3185.00 pour ce qui concerne les bâtiments scolaires. Mais a été imputé au compte 200.3199.00 pour les bâtiments urbains et ventilé sur le compte de chaque bâtiment. La Municipalité a reçu les conclusions de cet audit réalisé par l'entreprise ProNet Services SA le 29 avril dernier. La Municipalité n'a pas prévu de partager le rapport de l'audit, qui contient des informations confidentielles et personnelles. Comme attendu, cet audit nous apporte des propositions d'amélioration du service de conciergerie en termes d'efficacité, de ressources et de qualité. Cela débouchera sur une réorganisation et un catalogue de mesures à prendre en collaboration avec le nouvel intendant des bâtiments. (cf question ci-dessous sur le profil du poste) Ceci fera l'objet d'une communication au conseil communal en temps voulu. Aujourd'hui, les lignes directrices d'une réorganisation sont encore en discussion à la Municipalité, et les décisions ne sont pas entérinées.
310.4272.00 Redevances utilisation du domaine public	Le droit de superficie est attribué pour combien d'années ? Permanent veut dire que ce terrain ne reviendra jamais à la commune ?	Le droit de superficie, d'un montant de 800'000 CHF, est accordé pour une durée de 50 ans dès la date d'immatriculation au Registre Foncier. Toute demande de prolongation devra être formulée par écrit par la superficiaire quatre ans avant l'échéance.

351.3122.00 Douane - Auberge, achat et consommation de gaz	Pourquoi la commune paie la consommation de gaz et d'eau de l'Auberge de la Douane ? Le contrat de bail prévoit-il une location avec charges comprises ?	La Commune en tant que propriétaire paie les factures du fournisseur de gaz et d'eau. Ces montants sont ensuite refacturés au locataire. Le contrat de « bail à loyer pour locaux commerciaux » de l'Auberge de la Douane prévoit évidemment le paiement d'acomptes pour le chauffage et l'eau, qui sont ajustés par un décompte définitif une fois par année.
3 Domaines et bâtiments	Comment passe-t-on d'un budget à 448'627.90 d'excédent de charges à 31'279.51 d'excédent de produits ?	Ces deux chiffres sont difficilement comparables cette année : +800'000 CHF de produits de redevance du DDP - plusieurs amortissements supplémentaires

TRAVAUX

Charges : CHF 6'421'011.02 Budget : CHF 4'484'498.85 Produits : CHF 2'661'882.61 Budget : CHF 2'454'233.85

La commission n'a pas de question particulière sur les comptes de ce dicastère. Le budget a été respecté dans les grandes lignes, les chefs de secteur ayant tenu leurs engagements.

INSTRUCTION PUBLIQUE ET CULTES

Charges: CHF 3'358'666.00 Budget: CHF 3'592'500.00 Produits: CHF 90'353.35 Budget: CHF 84'500.00

Compte, intitulé	Question	Réponse Municipale
352 Ancien collège de la Grenette-Pavillon	Quelle est l'utilisation de ce bâtiment ? Pourquoi une baisse des charges avec un produit des loyers qui augmente ?	Depuis la rentrée d'août 2018, les classes du pavillon du Montillier ne sont plus occupées par des classes régulières, afin d'éviter que de petits élèves n'aient à traverser la Rue StBernard pour prendre les transports publics à l'Ochette. Dans la mesure des possibilités organisationnelles de l'EPMLE, cette situation devrait perdurer les années à venir (sous réserve). Dès lors, lesdits pavillons ne sont utilisés que par des activités moins intensives en journée (par ex. cours de langue pour communautés étrangères en fin d'aprèsmidi, activités ludiques, etc.) qui entraînent tout logiquement moins de charges (électricité, chauffage, etc.). En ce qui concerne les rentrées, elles ont augmenté suite à la réévaluation des points attribués aux différents locaux scolaires des bâtiments moudonnois (il en ira de même pour ceux de Lucens cette année) dont la valeur a changé suite à différentes améliorations, ce qui représente des locations légèrement plus élevées pour l'AISMLE.
501	Compte existant ou à	Responsabilité transmise à l'AISMLE.
Réfectoire scolaire	supprimer	Le compte sera supprimé.
521	Différence de moins	Il s'agit d'aides au démarrage qui sont
Parascolaire	100'000 environ par rapport	très difficiles à estimer.
	au budget!	
	Pourquoi ?	

POLICE

Charges: CHF 1'432'411.52 Budget: CHF 1'477'834.00 Produits: CHF 449'461.95 Budget: CHF 368'300.00

La commission n'a pas de question particulière sur les comptes de ce dicastère.

Remarque : Selon notre compréhension, les amendes prononcées sur le domaine privé (par exemple sur les terrains de la caserne de Valacrêt) alimentent la caisse communale.

SERVICE SOCIAL

Charges: CHF 3'737'794.45 Budget: CHF 3'515'577.00 Produits: CHF 74'434.40 Budget: CHF 7'900.00

La commission n'a pas de question particulière sur les comptes de ce dicastère.

SERVICES INDUSTRIELS

Charges: CHF 4'662'549.03 Budget: CHF 3'878'755.65 Produits: CHF 4'872'023.15 Budget: CHF 4'007'223.85

La commission n'a pas de question particulière sur les comptes de ce dicastère. Le budget a été respecté dans les grandes lignes, les chefs de secteur ayant tenu leurs engagements.

Remarques sur les comptes et conclusions

La COGEFIN n'a pas reçu à temps le rapport de révision sur les comptes annuels 2018 et, en conséquence, n'a pas été en mesure de comparer les conclusions de la mandataire avec celles présentées dans le préavis municipal.

Le tableau ci-dessous résume les valeurs clés des comptes 2018

	Comptes 2017	Comptes 2017 Budget 2018	
Charges	29'620'614.95	28'149'198.00	31'835'234.33
Produits	29'995'391.96	28'150'069.30	31'924'191.19
Résultat	334.777.01	871.30	88'956.86

L'augmentation d'environ 10% des charges pourrait paraître trop importante. Elle est toutefois à relativiser si on considère que les effectifs des employés communaux ont augmenté de 5 EPT. D'autre part, les produits augmentant également de 10%, l'équilibre est conservé. Il s'agit tout de même, à notre avis, d'un indicateur à surveiller.

Tableau des indicateurs pour les six dernières années :

Indicateurs	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Résultat	342'776	240'448	272'825	341'965	334'777	88'957
Marge						
d'autofinancem	3'290'383	3'609'252	4'461'627	4'729'986	5'366'877	4'886'087
ent						
Investissements	3'615'112	2'298'744	3'190'726	1'661'676	551'503	1'978'926
Dettes à court,						
moyen	33'632'372	31'910'794	31'384'423	29'807'036	29'264'794	26'176'400
et long terme						
Nombre	5728	5871	6009	6155	6'185	6'135
habitants	3720	3071	0009	0133	0 100	0 133
Dette par	5871	5435	5223	4843	4'732	4'267
habitant	3071	0-100	0220	7070	7 7 02	7 201

Ces indicateurs montrent non seulement la bonne tenue des comptes, mais aussi une volonté de contenir les dépenses en prévision des travaux importants devant être réalisés ces prochaines années. Il convient toutefois de relativiser ces chiffres par rapport aux investissements importants consentis par Moudon en 2017-2018 pour la construction des bâtiments scolaires et de gymnastique du Fey. Notre part d'investissement représente plus de 16 millions CHF alors que la part d'emprunt est de l'ordre de chf 13'250'000.-.

A l'unanimité de ses membres, la commission vous propose, Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers communaux, d'approuver la conclusion suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL DE MOUDON

- vu le préavis de la Municipalité N° 39/19
- ouï le rapport de la commission de gestion et finances chargée d'étudier cet objet
- attendu que ce préavis a été porté à l'ordre du jour de la présente séance,

adopte les comptes communaux 2018 tels que présentés, avec un excédent de recettes de CHF 88'956.86

Membres de la COGEFIN : Mmes Sophie Demierre, Céline Ombelli, MM Simon Benjamin, Serge Demierre, Daniel Goy, Jakup Isufi, Pierrick Muller, Michel Piguet,

Moudon, le 08 juin 2019

Le rapporteur de la COGEFIN

Michel Lohner

GESTION 2018

Le rapport de gestion de la Municipalité nous est parvenu dans sa forme quasi-définitive dans le délai fixé par l'art 95 RCC. La COGEFIN remercie l'exécutif ainsi que le Secrétaire municipal pour la rédaction claire et bien documentée de ce document.

Après en avoir pris connaissance, la COGEFIN a rencontré les membres de l'exécutif pour les entendre sur la gestion de leur dicastère. Lors de deux séances, les municipaux se sont aimablement prêtés à l'exercice et ont fait part de leurs réponses à nos questions. Les plus significatives sont relatées ci-après.

En introduction à ces réunions, les Municipaux ont accepté de revenir spontanément sur l'année 2018 et d'en tirer le bilan des événements notables, bons et moins bons. En deux mots, d'évoquer le moral des troupes! Globalement, la commission a le sentiment que l'ensemble du personnel communal est engagé et fournit les prestations que les citoyens attendent d'eux. Les conditions de travail et les outils à disposition sont à la hauteur et évoluent constamment. A notre avis, la municipalité a la situation bien en mains et œuvre afin d'améliorer encore l'esprit « d'entreprise » de chacune et chacun.

En complément, la COGEFIN s'est constituée en deux sous-commissions pour étudier des thèmes liés à la gestion communale. Cette année, elle a choisi de se pencher sur les thématiques de la dette et du Contrôle des habitants. Les rapports y relatifs figurent à la suite du rapport sur la gestion.

QUESTIONS POSEES AUX MUNICIPAUX

Madame Carole Pico, Syndique, Administration générale, Sécurité et Promotion économique

Le regard de la Syndique sur l'année 2018 est résolument positif. La Municipalité travaille en harmonie et la collégialité est bien respectée. Beaucoup de projets ambitieux sont dans le pipeline et, élément très motivant, leur financement est sur la bonne voie, voire assuré.

Rapport de	Question	Réponse Municipale
gestion		
ASP/Sécurité Publique Contrôle des parkings Page 28	Combien de macarons par ménages sont attribués ? La quantité délivrée est-elle adéquate par rapport aux nombres de places disponibles ?	Aujourd'hui, un macaron par véhicule est attribué et non en fonction des ménages. En revanche, à l'avenir, dans le cadre de la préparation du nouveau règlement sur le stationnement à venir (présenté en 2019 au CC), des conditions seront émises pour la délivrance des macarons avec notamment la nécessité de la remise d'une attestation de la gérance stipulant qu'aucune place de parc

		n'est disponible sur le domaine privé. Enfin, le nombre de macarons par ménage pourrait être étudié dans le cadre de ce nouveau règlement.
ASP/Sécurité Publique Contrôle des parkings Page 28	Est-ce que des contrôles dans les parkings sont effectués également le samedi et le dimanche (journée) afin de voir si des voitures tampons (par exemple des véhicules d'entreprise) restent stationnées ?	Un contrôle aléatoire par le service de sécurité publique est organisé les fins de semaine, en particulier le samedi.
ASP/Sécurité Publique Pages 1-2 et 28	Au vu du 30 km/h à la rte du Fey, est-ce que des patrouilleurs et/ou des contrôles de vitesse seront mis en place ?	S'agissant des patrouilleurs, le secteur est limité à 30 kmh et il n'est pas envisagé, pour le moment, de faire une surveillance par un patrouilleur scolaire adulte. Pour le contrôle de vitesse, même réponse que la question précédente
ASP/Sécurité Publique Pages 1-2 et 28	Ville-Haute: Un nombre important de véhicules transite par la Ville-Haute; le jour où un enfant sera renversé il sera trop tard pour faire un meaculpa. Nous suggérons donc à la Municipalité d'envisager, à court terme, d'installer un panneau « Riverains autorisés » et d'effectuer des contrôles de vitesse.	Pour la Municipalité, il n'est pas envisageable de réserver les rues du Bourg et du Château aux seuls riverains. Celles-ci sont des rues de transit.
Promotion Page 20	Von-Roll – Fonderies, pouvez-vous nous informer sur l'avancement des négociations avec les propriétaires fonciers ? Est-ce que des projets sont en cours de réalisations ou de négociations ? (genre d'activités – logement – etc).	Des discussions sont actuellement en cours entre les propriétaires fonciers VonRoll et LANDI sur une variante d'aménagement de l'espace avec un développement équilibré entre logement, services, activités économiques (projection de160 habitants et 440 emplois sur tout le site). La Municipalité, avec le Canton et la COREB, appuie ces échanges. Une étude sur une variante d'aménagement sera lancée d'ici la fin de l'année 2019. Enfin, un plan de quartier devra également être établi.

	I	T
Greffe municipal Page 22	La tâche de mise à jour du site internet est-elle attribuée à une personne spécifique ?	La mise à jour du site internet est de la responsabilité d'une secrétaire au greffe en précisant que l'ensemble de l'effectif actuel du greffe, excepté les apprentis, est formé pour la gestion courante du site internet.
Promotion économique Apéritif économique Page 21	L'apéritif économique sera-t- il reconduit ? Suite à celui- ci, avez-vous eu des retombées intéressantes ? Le centre se meurt et une diversification des activités commerciales manque. quel est le sentiment de la Municipalité à ce sujet ?	L'objectif est d'organiser un apéritif économique tous les deux ans. La prochaine édition se tiendra en 2020. Il est difficile d'évaluer les retombées. En revanche, le rendez-vous permet aux entreprises locales de se rencontrer, d'échanger, ce qui peut par la suite se concrétiser par des partenariats. S'agissant des activités commerciales au centre, cette problématique est aujourd'hui une réalité à Moudon comme d'ailleurs dans d'autres villes, même plus grandes (Yverdon, Payerne). Toutefois, nous espérons amener un souffle nouveau avec le réaménagement du centre-ville à venir et la création de zones de rencontre.
Manifestations Page 80	Présence de Moudon au prochain Comptoir Broyard ?	Nous serons de nouveau présent en novembre 2019 avec un espace Moudon-Lucens de 400 m2. A noter la présence d'une dizaine d'entreprises de Moudon et de l'OT.

Monsieur O. Barraud, Ressources humaines et Finances

La situation financière de la commune peut être considérée comme bonne (voir remarques de la page 2 du rapport sur les comptes).

Au niveau des ressources humaines, la bourse a dû travailler en effectif réduit en raison du congé maternité d'une collaboratrice à 100%.

D'une manière générale, le personnel communal est motivé et semble apprécier le fait d'être maintenant au bénéfice d'un nouveau règlement du personnel très à son avantage, même si les échos dans ce sens n'ont pas été nombreux.

La commission s'est toutefois inquiétée de quelques cas de maladies prolongées provoquées, semble-t-il, par des conditions de travail exigeantes, des facteurs familiaux ou environnementaux difficiles. Les services étant réduits en effectif, toute absence prolongée déstabilise fortement leur fonctionnement.

Peut-être serait-il judicieux d'obtenir l'avis extérieur d'une organisation spécialisée afin d'en déterminer les causes et éviter le plus possible ces situations déstabilisantes pour chacune et chacun.

Rapport de gestion	Question	Réponse Municipal
Page 31	Suite à l'intervention du groupe Impact en 2018, quelles ont été les conclusions de leur intervention ?	Les travaux du groupe Impact sont de nature confidentielle. La Municipalité reçoit un rapport d'information globale (nombre d'intervention, de médiation, etc.). Il n'y a pas eu d'intervention directe auprès de la Municipalité en 2018. Cela signifie que les situations ont été résolues directement par le groupe Impact et les personnes concernées.

Monsieur J-P. Steck, Aménagement du territoire, Bâtiments et Domaines communaux

Rapport de gestion	Question	Réponse Municipal
Bâtiments et domaines	Peut-on avoir quelques informations sur la situation des différents points énumérés :	
	Achat du bâtiment de la Châtelaine et demande du locataire ? position de l'Etat de non conforme à utilisable comme EMS ?	Les résidents actuels ne sont pas de la même catégorie que les résidents précédents. D'ou exigences différentes
	Réflexions sur l'avenir de la caserne communale ? état	La Municipalité a mandaté le bureau Baron&Chevalley architectes pour réaliser une étude de faisabilité pour la réaffectation de la caserne communale. Le mandat s'est terminé par une présentation à la Municipalité le 13.05.2019. Une information plus détaillée sera communiquée en temps utiles au conseil communal. Les décisions à prendre ne sont pas toutes validées à ce stade.
	Révision des baux des domaines communaux. Etat du travail ?	Ce projet est terminé et les nouveaux baux (concerne 4 domaines) ont été signé et sont entrés en vigueur au 01.03.2019.

	T	
	Réalisation d'une directive sur l'attribution et la tarification des esserts communaux ? Etat du travail ?	Cette directive municipale est validée. Elle fixe les critères d'attribution des esserts communaux, ainsi que les nouveaux tarifs appliqués établis avec le conseil du bureau le Cové. Les nouveaux tarifs seront en moyenne 15% plus élevé que le tarif actuel. Les locataires d'esserts communaux recevront une information à ce propos dans les semaines à venir, et seront invités à confirmer leur intérêt à poursuivre leur location. Une communication dans le journal de Moudon est également prévue.
Informatique	Cinq prestataires collaborent pour la maintenance du parc informatique. Ont-ils des compétences très	La liste qui figure dans le rapport de gestion indique chaque mandataire et sa compétence.
	particulières ou y a-t-il redondance ?	BMC SA est notre mandataire pour la maintenance informatique matériel, réseau et téléphonie.
		Les 4 autres mandataires sont des fournisseurs de logiciels :
		 Dataconsulting SA pour notre ERP (logiciel de gestion communale) Urbanus Obtic sàrl pour notre site Internet, et messagerie Digitech SA pour la GED Bodet SA pour la gestion des temps et absences
		Il n'y a pas de redondance.
Informatique	Quels sont les buts d'un groupement des associations scolaires vaudois ?	Note : ceci est une activité réalisée dans le cadre du CODIR de l'AISMLE.
		Le but de l'association GAS-VD est selon son site Internet : « Notre groupement doit permettre aux autorités scolaires communales de partager leurs expériences, d'avoir une vue d'ensemble des problèmes rencontrés, de contribuer, par des échanges, à l'amélioration des fonctionnements en évitant que chacun ne réinvente la roue de son côté. Le GAS-Vaud émet des avis et des

		recommandations sur les divers sujets touchant les structures scolaires.»
Effectif	Quel est le profil du nouvel employé à engager suite au départ de l'intendant ?	Nous souhaitons engager une personne avec des compétences dans la gestion d'un parc immobilier et/ou dans un ou plusieurs métiers du bâtiment, et mettre l'accent sur une expérience démontrée dans la conduite d'un service de conciergerie et d'équipes de nettoyages.

Remarque : Les services communaux sont relativement souvent pénalisés dans leurs activités par des pannes informatiques. La Cogefin souhaite qu'une évaluation du nombre de pannes et de leur durée soit réalisée.

Monsieur O. Duvoisin, Culture, Sport et Tourisme.

Gestion	Question	Réponse Municipale
Manifestations Page 80	Les retombées d'images de certaines manifestations, telles que Festimusiques et Bio-Agri sont un plus pour Moudon. Pouvez-vous nous informer si celles-ci se poursuivront en 2020 et en avez-vous prévues d'autres à l'avenir?	Festimusiques: des représentants de la commune font partie du comité d'organisation depuis sa création. La manifestation est pérenne et n'est pas revendiquée par d'autres communes. Bio-Agri & Bio Vino: après deux éditions très fructueuses en 2016 et 2018, la prochaine est prévue le 9-10 mai 2020. Puis la manifestation pourrait devenir annuelle.

Remarque: A l'Office du Tourisme, d'importants événements au niveau du personnel ont eu des conséquences sur l'organisation et sur les prestations attendues de l'office. Avec un effectif de 1,5 EPT seulement, plus un stagiaire et un MPC, les absences prolongées au sein d'une équipe aussi réduite influencent fortement les activités.

Madame M. Pidoux, Services industriels, Voirie, Forêts, Infrastructures routières et souterraines

Les grands projets se sont déroulés selon les prévisions.

Le réservoir du Chalet du Mont est en service, le changement des lampes de l'éclairage public est en cours et les services Voirie et Forêts ont fusionnés. Pour le réservoir du Chalet du Mont, le bouclement financier n'a pas encore pu être réalisé, il manque encore quelques factures.

L'élaboration du préavis crédit d'étude de l'étape 1 du réaménagement du centre ville est en préparation, en collaboration avec le service des bâtiments. Le début des travaux est prévu pour 2020.

Rapport de gestion	Question	Réponse Municipale
Service du gaz page 45	Citation: « Un réseau avec ou sans abonnés coûte et doit être entretenu » ! Le réseau de gaz rapporte en gros CHF 200'000 à la commune. Or, le nombre d'abonnés stagne ces dernières années (453 abonnés en 2016 et 457 en 2018). Que fait-on pour gagner des abonnés ? Que représente ce chiffre par rapport au renouvellement des installations et des nouvelles installations ?	Nous ne faisons pas de promotion active du réseau. Le gaz est en concurrence avec les autres énergies bois et pétrole. Notre réseau est régulièrement contrôlé, entretenu et réparé. A long terme, nous n'avons pas de projections (étude en cours), par contre à moyen terme des investissements sont prévus.
Fuites de gaz Page 45	19 fuites qui nécessitent 30 jours de travail ! Que peuton en déduire ?	L'équipe communale a mis tout en œuvre pour effectuer les réparations à l'interne et avec l'aide d'entreprises. Certaines fuites ont été réparées suite à un contrôle général du réseau. Des réfections devraient être entreprises lors de la prochaine législature dans le cadre de rénovation du réseau routier selon le plan des investissements.
Page 47 Consommation eau	Que signifie le libellé « perte théorique » ? D'où proviennent-elles ? La valeur de 11,4% correspond-elle aux standards ?	La perte d'eau est la différence entre la quantité introduite dans le réseau et celle qui est restituée par ce dernier selon la SSIGE. Parmi les pertes réelles, on peut citer les ruptures de conduites, les assemblages et la robinetterie non étanches. Les erreurs de comptage, les prélèvements d'eau clandestins ou les débits trop faibles pour être mesurés par exemple, sont

		considérés comme des pertes apparentes. Ce sont entre autres des petites consommations non comptabilisées qui, cumulées, finissent par représenter des quantités d'eau importantes. Un taux de perte égal à zéro est utopie. Selon la structure du réseau, le taux de perte des distributeurs suisses se situe entre 5 et 27 % (moyenne suisse 2017 : 13 %). Notre réseau peut être considéré comme bien entretenu et performant.
Page 49	Vous indiquez 170 jours d'absences maladie pour 12.5 employés. Cela représente près de 14 jours de maladie par employé et par année. Est-ce dans la norme?	Des cas prolongés de maladie/accident professionnels ou non professionnels expliquent ce chiffre. Toutefois, le nombre de jours de maladies reste inférieur à la moyenne nationale pour ce type d'activité (5,7%)
Ramassage des ordures en ville.	La diminution de la tournée de ramassage de 2 à 1 x par semaine a-t-elle été évaluée ?	Pas en 2018, mais lors de la rédaction du cahier des charges de notre mandataire et cette piste avait été écartée. La question pourra être reprise en 2020, dans le cadre de l'élaboration du nouveau cahier des charges pour la mise au marché public du ramassage des ordures ménagères et du papier. La question de l'abandon du ramassage mensuel du papier porte-à-porte pourrait également être évoquée.

Remarques:

- Concernant le marché de l'énergie au sein de la commune, le message délivré par la Municipalité nous semble peu clair. En effet, elle ne souhaite pas faire la promotion du gaz pour éviter de faire de l'ombre au commerce du bois. On peut comprendre ce souhait pour des considérations d'économie locale, d'écologie, etc. Or, il nous semble que le commerce du bois n'est pas vraiment mis en avant non plus auprès de la population Moudonnoise. Par ailleurs, la Municipalité n'a pas souhaité prendre à sa charge la centrale de chauffage à bois du Fey, ce que l'on peut comprendre, la commune n'ayant pas l'expertise de ce type d'activité.

Notre souhait serait que la Municipalité prenne une position plus claire en ce qui concerne la promotion des énergies et leur commercialisation.

- Le travail réalisé par l'équipe de la voirie lors des Brandons 2018 est digne d'éloges!
- Les résultats positifs de collaborateurs bien formés sont très appréciés par les usagers de la déchetterie

MM. Felix Sturner, enfance, jeunesse et infrastructures scolaires et Jean-Philippe Steck, aménagement du territoire, bâtiments et domaines communaux

Rapport de gestion	Question	Réponse Municipale
Nouvelle salle de gymn du Champ- du-Gour Page 59	Bilan intermédiaire : - satisfaction des utilisateurs - occupation - gestion - technique	La salle est placée sous la responsabilité de l'AISMLE. Points positifs : taux d'occupation important (48 semaines d'ouverture par an!), répond aux attentes, technique OK. Points négatifs : manque de responsabilité des entreprises mandatées, manque de respect des utilisateurs (déprédations),
TPS, page 62	Quel est le bilan de l'activité du TPS du point de vue de la jeunesse ? des autorités ? Quel bilan tire-t-il de son activité ? Comment est-il perçu, intégré et accepté comme interlocuteur par la jeunesse ?	Globalement, les activités du travailleur social de proximité sont perçues très positivement aussi bien du côté des jeunes (par ex. atelier de décoration de l'ancienne cabine téléphonique, organisation du Forum des jeunes, etc.) que du côté des partenaires "jeunesse" (par ex. Arcades de la fondation Cherpillod, la Loje, la gendarmerie, le délégué à la jeunesse du canton, le MADEP, etc.). Du côté de la municipalité également les rapports sont très constructifs. M. Kaeslin éprouve visiblement du plaisir dans son travail et montre souvent un bon esprit d'initiative, comme il collabore étroitement avec d'autres services communaux (par ex. les ASP, la voirie, etc.) suivant les tâches à effectuer. En résumé, il a parfaitement trouvé sa place au sein du personnel communal et effectue ses tâches avec entrain et efficacité.

Monsieur L. Contomanolis, Cohésion sociale et Mobilité

Grâce à la présence de notre Municipal dans les milieux associatifs, il semble que notre commune intéresse les organisations à but social. Plusieurs d'entre elles montrent de l'intérêt pour installer une antenne dans notre ville. En plus de Malley Prairie, des négociations sont en cours avec: Equilibre âge, Arc échange, Pan Milar, Consultation sociale, Appartenance.

Rapport de gestion	Question	Réponse Municipale
Contrôle des habitants Page 66	Donne-t-on des compétences au MPC, si oui lesquelles sont-elles ?	Le MPC réalise, sous contrôle de la responsable, l'ensemble des tâches du contrôle des habitants, excepté la saisie informatique sur le système.

Remarque : Compte tenu du fait que le Contrôle des habitants constitue la vitrine de la commune auprès des habitantes et habitants, la commission a le sentiment que le service est en sous-effectif.

1ère Sous-commission COGEFIN: DETTES

Cette année, la Cogefin a décidé d'examiner plus attentivement la question de la dette de la commune de Moudon, à cet effet elle a nommé une sous-commission composée de MM. Michel Piguet, Daniel Goy ainsi que Serge Demierre.

Dans le cadre de cette sous-commission un certain nombre de questions ont été posées aux Municipaux et une séance a eu lieu en date du 2 mai 2019, avec M. le Municipal Olivier Barraud et le Boursier M. Nicolas Rapin.

La dette à long terme de la commune de Moudon au 31 décembre 2018, se monte à un montant de 26. 2 millions de francs contre 29.3 millions de francs à fin décembre 2017. Soit une diminution de 3,1 millions de francs. Il n'y a pas de dette à court terme à la fin de l'exercice 2018.

Les commissaires ont demandé des précisions quant aux différences de taux entre l'emprunt 9221.62 Rentes genevoises qui était à un 1.15% pour la période 2016/2036 et l'emprunt 9221.63 de la BCV qui n'était qu'à 0,60% pour la période 2016 à 2026.

Les explications du Boursier et du Municipal sont que la différence de taux pour un emprunt contracté à la même année, vient de la durée de l'emprunt. En effet, plus la durée est longue plus le taux d'intérêt est élevé afin de tenir compte notamment, des éventuelles augmentations des taux durant une si longue période.

Le souhait de la Municipalité est de faire un mixte autant dans la durée de l'emprunt que dans la forme du remboursement. Par exemple, l'emprunt contracté auprès des Rentes Genevoises s'amortit annuellement, tandis que celui contracté auprès de la BCV est remboursable à son échéance.(2026)

Il a aussi été question du niveau d'engagement de la commune de Moudon dans les associations intercommunales et autres entités, notamment dans la perspective où la commune de Moudon serait amenée à devoir s'acquitter de ses dettes.

Par conséquent, l'engagement hors bilan au 31 décembre 2018 est de 21 millions 340300 francs soit dans le détail :

- Cautionnement solidaire du crédit d'investissement en faveur de la société coopérative de la piscine de Moudon (SCPM)
 2'480'000.00
- Cautionnement solidaire partiel du prêt consenti par la Banque Cantonale Vaudoise en faveur de la Sté Coopérative « Rives de la Broye » (dès le 01.03.2004) 1'505'000.00
- Cautionnement partiel de l'hypothèque en faveur de la Sté coopérative « Cité Derrière » (dès 2011) 1'341'300.00
- Cautionnement plafond endettement AISMLE, part Moudon 53.38% 16'014'000.00

L'évolution de la dette sur les 10 ans est passée de 33 mio à 26 mio à fin 2018.

Les commissaires se sont aussi intéressés à la politique de la Municipalité quant à l'amortissement de la dette à moyen et à long terme. Il a été indiqué par le Municipal Olivier Barraud que la politique de la Municipalité est de réduire la dette de manière générale au gré des possibilités.

Ces possibilités sont déterminées notamment par les investissements à venir, le renouvellement des emprunts et les taux d'intérêt pratiqués par les marchés. Pour la Municipalité, les engagements nets sont un indicateur plus intéressant, car il prend en compte les actifs financiers. Un gros travail a été fourni lors des 3 derniers exercices pour améliorer cet aspect. Il s'agit de préparer le terrain en vue des futurs investissements (centre-ville, interface gare, etc.).

Le Municipal des finances a aussi précisé qu'il n'y a pas à proprement dit de doctrine quant à la manière d'appréhender les emprunts arrivant à échéance, soit ils sont complètement remboursés ou renouvelés.

Il y a toujours une analyse du dicastère des finances pour savoir quelle est la manière adéquate de gérer les liquidités à disposition de la Municipalité, des investissements à venir ou encore des taux d'intérêt.

Enfin, il a aussi été précisé que pour les critères ils recherchent en priorité les meilleurs taux du marché en privilégiant les établissements suisses et qu'à cet effet, un courtier travaille avec eux afin de leur offrir un éventail le plus large possible pour leur choix.

Dans tous les préavis engageants financièrement, la commune, la dernière conclusion mentionne toujours :

Autorise formellement la Municipalité, selon les nécessités, à emprunter partie ou tout de la dépense globale de $CHF\ X$ aux meilleures conditions du moment.

Cette conclusion donne la possibilité à la Municipalité d'inclure ce montant dans une souscription d'emprunt pour autant que la somme demandée ne dépasse pas le plafond d'endettement autorisé [emprunts + cautionnements] accepté en début de législature. Ce montant est de CHF 63'000'0000 pour la législature en cours, actuellement, elle est de CHF ~ 47'600 Fr.

Le Municipal des finances a confirmé qu'il n'y avait aucune influence entre le fait de diminuer la dette et la péréquation financière.

En conclusion, les commissaires notent que la Municipalité a le souci de faire diminuer l'endettement de la commune de Moudon mais entend tout de même continuer à investir pour les projets futurs, ce qui nécessite un travail important du Boursier quant à savoir quelle meilleure option prendre pour maintenir des capacités financières pour les projets tout en diminuant l'endettement

Les commissaires de la sous-commission tiennent à remercier l'excellente collaboration du Municipal Olivier Barraud et du Boursier Nicolas Rapin quant à leurs explications.

Serge Demierre

2ème Sous-commission COGEFIN: CONTROLE DES HABITANTS

La Sous-commission était composée de Mmes Demierre, Ombelli et de M. Benjamin.

Rapport de notre entretien avec le Municipal L.Contomanolis Le 10 mai 2019 au Chemin de fer à Moudon

Notre travail s'est fait sous forme de questions auxquelles Lucas a répondu. Ces questions lui ayant été transmises en avance, il a pu se renseigner auprès de la préposée du contrôle des habitants.

1. Quel est le cahier des charges du CH (contrôle des habitants)?

Pas de cahier des charges, cela devait être mis en route mais ce n'est pas encore fait!

2. Au vu de votre faible effectif, lors d'un cas de maladie ou d'absence prolongée, quelles sont les dispositions prises pour remplir le cahier des charges du CH ?

En cas de maladie de longue durée, il y a la possibilité de trouver un/une remplaçant-e, via le site ACVD.ch ou Céline Tessari peut remplacer pour les urgences.

3. Les horaires de travail sont-ils établis en concertation avec la population ou est-ce un horaire de bureau standard ?

En dehors des horaires affichés à l'entrée de l'hôtel de Ville, le jeudi et certains jours de la semaine, sur rendez-vous uniquement, le guichet reçoit jusqu'à 18h15.

Actuellement, au contrôle des habitants il y a une préposée à 70 %, qui est par ailleurs la référente, puis une employée à 50%. Pour compléter, ce service nous avons également un/une stagiaire MPC durant une année. Toutefois, le taux de personnel au contrôle des habitants, sans tenir compte du stagiaire MPC, n'est pas suffisant face aux tâches qui leurs sont dévolues.

4. Quels sont les moyens à disposition d'un client n'ayant pas la possibilité de venir durant les heures ?

(Réponse comprise au sein de la 3ème question.)

5. Le CH doit respecter la loi sur la protection des données. Comment faites-vous pour assurer une discrétion optimale à vos clients dans le local à disposition ?

Actuellement l'accès aux données dites sensibles est très limité; les deux seules personnes y ayant accès sont la préposée et sa collègue. Le stagiaire MPC n'a aucun accès de même que les ASP.

Toutefois, les locaux ne permettent pas une totale discrétion et confidentialité.

6. Quels sont les moyens à votre disposition pour contrôler que tous les habitants sur le territoire communal sont bien enregistrés ?

Afin de savoir et de contrôler les arrivées et les départs, les gérances et les propriétaires ont l'obligation d'annoncer toutes modifications au contrôle des habitants. C'est ainsi, que les personnes arrivants ou partants sont annoncées

De plus, le CH a un listing d'appartements vacants. Nous noterons que ce taux de vacance est en adéquation avec les départs qui ont été enregistrés sur Moudon.

7. Quel est le nombre de papiers d'identité demandé via le CH ? Quel pourcentage de refus pour photo obtenez-vous étant donné que vous ne disposez pas de l'infrastructure d'une grande ville ? Photo = une sur deux

Concernant les cartes d'identité, le CH constate qu'une demande sur deux n'est pas valable y compris les photos demandées.

De plus, aucune cabine de photo ne pourra être installée à Moudon au sein du contrôle des habitants car les locaux ne s'y prêtent pas.

8. La population de Moudon est composée de près de 50% d'étranger. Quels sont les moyens à votre disposition lorsqu'un client ne parle pas français ?

Les informations, les formulaires et demandes officielles sont traduits dans toutes les langues. Il est conseillé aux personnes ne parlant pas bien le français de venir accompagnés ; dans le cas contraire, ils peuvent faire appel à l'association Appartenance.

9. Des contrôles sont-ils effectués pour vérifier le bon fonctionnement du CH (délai de transmission des changements de statuts ou d'informations concernant un individu, le pourcentage d'acceptation ou de refus d'une requête, l'accueil etc.)?

Le fonctionnement du contrôle des habitants n'a pas tous les liens informatiques souhaités qui pourraient faciliter le travail de la préposée (divers documents ne peuvent se lier avec d'autres – problèmes de compatibilité ...) et ce, contrairement à d'autres communes.

D'autre part, une fois par année le Préfet ainsi que le SPOP (Service de la Population) effectuent une visite de contrôle. Nous noterons que le SPOP demande régulièrement des statistiques.

10. Les objets trouvés/perdus, non réclamés après le temps usuel prévu par la loi, que deviennent-ils ?

Ils sont gardés une année, puis remis à la personne qui l'a trouvé en cas de nonréclamation, pour autant que l'objet soit d'une valeur inférieure à Frs 250.-.

Pour un objet d'une valeur supérieure, il sera gardé 5 ans puis remis à la personne qui l'a trouvé en cas de non-réclamation.

11. Concernant les pannes de l'éclairage public : est-ce que les habitants sont au courant que cela se notifie au contrôle des habitants ?

Concernant l'éclairage public, toute panne doit être annoncée au contrôle des habitants en indiquant si possible les données qui sont inscrites sur le candélabre.

12. Finalement quelles sont ou seraient les améliorations que vous souhaiteriez au CH?

Un emploi supplémentaire de 50% serait réellement nécessaire. De plus, la GED n'est toujours pas active au CH!

Actuellement la population Moudonnoise est d'environ 6'100 habitants.

Il faut également retenir que le contrôle des habitants s'occupe de toutes ces petites choses, comme les inscriptions pour le refuge de Beauregard, le registre des appartements vacants, le registre des propriétaires de chiens, réception des commandes de bois etc, la liste est non exhaustive, cependant en annexe (page 4 de ce document, vous trouverez toutes les tâches qui y sont énumérées. »

Finalement, le souhait du Municipal en charge du Contrôle des habitants serait d'améliorer les conditions de travail des employées actuelles et de les soulager avec une personne supplémentaire à 50 %.

Notre vœu est le suivant : il serait souhaitable qu'un agenda communal papier et téléchargeable depuis le site de la Commune soit mis en ligne et qu'une version papier soit envoyée aux ménages Moudonnois afin que les habitants soient informés l'offre des services d'un dicastère, etc ...

Prestations du service du contrôle des habitants de Moudon

- Assurer la primo-information
- Délivrance des attestations prévues par la loi (attestation de domicile, autres)
- Documents d'identité (
- Demandes de carte d'identité)
- Etablissement des rapports de panne de l'éclairage public
- Etablissement des macarons d'accès à la déchetterie
- Gestion du registre des habitants (arrivée, départ, toutes mutations)
- Gestion des objets trouvés/perdus
- Police des étrangers
- Recensement des logements et des locaux vacants
- Réception des commandes de bois
- Réservation du refuge de Beauregard
- Tenue du registre civique
- Tenue du rôle des chiens
- Tenue des statistiques

Moudon, mai 2019

Les membres de la sous-commission :

Mmes Sophie Demierre & Céline Ombelli, M. Simon Benjamin

En conclusion, c'est à l'unanimité de ses membres que la commission vous propose, Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers communaux, d'approuver la conclusion suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL DE MOUDON

- vu le préavis de la Municipalité N° 39/19,
- ouï le rapport de la COGEFIN chargée de l'étude de cet objet,
- attendu que ce préavis a été porté à l'ordre du jour de la présente séance,

approuve la gestion de la Municipalité pour l'année 2018 et lui en donne décharge.

Moudon, le 8 juin 2019

Membres de la COGEFIN : Mmes Sophie Demierre, Céline Ombelli, MM Simon Benjamin, Serge Demierre, Daniel Goy, Jakup Isufi, Pierrick Muller, Michel Piguet,

Le rapporteur de la COGEFIN Michel Lohner